

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction régionale de l'environnement		COMPTE RENDU DE REUNION
LIEU DE LA REUNION : DIREN	DATE : 10 juillet 2008	REDACTION : D. Meyer
OBJET : Installation du comité régional de suivi du SINP PACA		

Document préparatoire joint à l'invitation :

- Circulaire DNP/MCSI N° 2007-1 du 11 juin 2007 relative à la publication et mise en œuvre du protocole du système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

Pièces jointes au présent compte-rendu :

- Diaporama de présentation du SINP
- Proposition de lettre type pour adhésion au SINP

Rappel de l'ordre du jour

- Présentation du SINP : définition ; contexte ; objectifs ; contenu
- L'action régionale : rôle du maître d'ouvrage délégué ; outils d'information ; outils et projets associés
- Organisation du SINP : Circulaire et protocole national ; Adhésions ; Articulation entre niveaux national et régional
- Le fonctionnement du comité régional de suivi : Missions ; Modalités de travail (réunions, outils) ; Composition ; Lien avec le CSRPN
- L'inventaire des dispositifs de collecte, bases et acteurs
- Les premiers objectifs 2008/2009

Etaient présents :

Organisme	Nom
DDAF 05	LEBERT Thierry
CSRPN	BELLAN-SANTINI Denise
ONCFS	BELLANGER Christelle LANDRY Philippe
PNR Verdon	CHAVY Dominique
PN Ecrins	CORTOT Hervé
PN Port-Cros	PONCIN David
CG 04	CRAIPEAU Florent
CG 06	PARODI Gilles
SNPN Réserve de Camargue	COULET Eric
Tour du Valat	GRILLAS Patrick
GIP Calanques	TETEFORT Nathalie
Université-IMEP	TATONI Thierry
LPO PACA	FLITTI Amine
Région PACA- service mer	LOCHET Corinne
ARPE PACA	GACHON Loïc
DIREN – Déléguée façade mdt	DEMARTINI Caroline
DIREN PACA	ROUSSET Olivier MEYER Dorothée FAURE Michel DAUDEL Jean-Christophe TALASSINOS Luc PICHOU Martine GUITTONNY Anna (stagiaire)

Excusés :

Organisme	Nom
CR – DEDDA	PILE Mireille
CG 13	FRONTERI Mireille
CG 84	MARI Stéphanie
PREFMAR	Mme SELLIER- RICHEZ
CBNMP	BOILLOT François
CBNA	GARDET Sandrine
Agence de l'Eau	LE SCAON Gaël
ONEMA	BEAUDOU D.
PNR Luberon	

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

1. En **introduction**, Olivier Rousset, directeur délégué de la DIREN invite les participants à un tour de table et situe l'enjeu du SINP dans la politique du MEEDDAT (Stratégie Nationale de la Biodiversité, Grenelle de l'environnement). L'organisation de la connaissance, dans un but de faciliter la prise en compte de la biodiversité, est également un des axes forts de la politique régionale, partagée par l'Etat et la Région à travers le contrat de projet en cours. Il excuse Mme la directrice de la Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Agriculture (DEDDA) du Conseil Régional, qui a fait connaître son accord pour, à l'avenir, co-présider ce comité. Après un premier comité technique réuni en nov. 2007, c'est la première réunion formelle du comité régional de suivi du SINP, prévu par la circulaire du 11/06/08. Le SINP repose avant tout sur un principe de mise en réseau des acteurs. Le comité de suivi régional doit être un lieu de rencontre, de débat et d'échange d'information.
2. Les **éléments d'information** apportés par la DIREN suivant les différents points de l'ordre du jour, avaient pour support le diaporama joint. Il a permis de décrire les principes et l'état d'avancement du SINP au niveau national, l'organisation du SINP en PACA et le rôle des différents acteurs (DIREN, CSRPN, adhérents, responsables d'inventaire) ainsi que les actions de la DIREN en cours qui peuvent être rattachées au SINP régional.
3. **L'inventaire des dispositifs, bases et acteurs associés (DBA)** est une des actions majeures du SINP, engagée conjointement aux niveaux national et régional. La DIREN est administrateur délégué de l'inventaire et est chargée, à ce titre, de coordonner les saisies des partenaires régionaux. Une présentation et démonstration de l'outil de saisie sont proposées par Anna Guittonny, stagiaire à la DIREN. Elle a notamment coordonné le renseignement des dispositifs, bases et acteurs associés dont la DIREN est maître d'ouvrage. A ce jour l'inventaire comprend les métadonnées concernant 112 dispositifs de collectes de données, 16 bases de données et 127 acteurs, soit 255 fiches principalement renseignées par la DIREN. Les partenaires régionaux sont invités, dans la suite logique de leur adhésion au SINP, à désigner un responsable d'inventaire et proposer l'inscription de leurs dispositifs de collecte, bases et acteurs associés dont ils souhaitent faire connaître l'existence.

Les **questions et échanges** sur l'inventaire ont permis d'aborder les points suivants:

- La saisie des fiches demande un investissement relativement important. Quels sont les moyens ? Qu'est ce qui va motiver les contributeurs, notamment les contributeurs «privés» ? La contribution à l'inventaire est volontaire. C'est une participation à l'intérêt général, l'occasion de valoriser les travaux existants et, par l'intermédiaire des informations apportées sur l'accès possible aux données (notamment les URL lorsque les éléments sont accessibles en ligne), faciliter leur mise à disposition et réutilisation. De plus la reconnaissance des acteurs par le SINP peut jouer un rôle dans l'attribution des marchés notamment des grands programmes internationaux.
- Il existe des gisements de données actuellement non exploités. De nombreuses données sont non répertoriées (souvent non informatisées) et leur récupération demanderait des moyens spécifiques (ex : GIS Posidonies, RN Camargue, ONCFS). Ce point est à étudier, après une estimation de ce qui rentrerait dans le champ de l'inventaire. Par ailleurs, il est rappelé que l'inventaire s'intéresse aux métadonnées et qu'il n'a pas pour objet la récupération des données elle-mêmes.
- La validation scientifique est essentielle pour éviter le défaut, trop souvent constaté, d'erreurs reportées de bases en bases. Il est précisé que les responsables d'inventaires sont en premier lieu garants de la qualité des DBA qu'ils inscrivent. La DIREN et le CSRPN ont un rôle de validation (validation formelle pour la DIREN, validation scientifique pour le CSRPN) qu'il convient d'organiser. C'est un enjeu majeur.

- Au sujet de la qualité des données des études d'impact, il est précisé que les études d'impact n'ont pas vocation à intégrer l'inventaire des DBA du SINP.
- Avec la quasi-disparition des systématiciens universitaires, la collecte des données est moins « académique », d'où l'importance des normes et des référentiels.
- Le lien avec un système SIG est important. Tout l'intérêt des SIG est d'avoir des informations synthétiques sur un territoire et de pouvoir superposer les données. Le PNR Verdon expose le développement en cours dénommé SIT (Système d'Information Territoriale), commun à 3 PNR sur la région. Il y a également une cohérence avec SILENE (Système d'Information Localisé sur les Espèces Natives et Envahissantes), initiée par le Conservatoire Botanique Méditerranéen pour permettre l'accès à sa base de données flore. Une extension à la faune est en cours. Ces projets sont soutenus dans le cadre du volet Connaissance du contrat de projet.
- Pour plusieurs participants, il y a amalgame entre inventaire et observatoire. Il faut distinguer l'inventaire des DBA et un observatoire qui pourrait être construit à partir de la connaissance devenue accessible et d'un questionnement spécifique. En l'état actuel le SINP PACA n'est pas engagé dans une démarche d'observatoire. En revanche, l'inventaire permettra d'identifier les trous dans la connaissance. Un observatoire doit permettre l'évaluation des politiques publiques, mais pas seulement à partir des données existantes. Il faut identifier les besoins de compléments de connaissance, envisager l'ajout de données contextuelles (usage du sol, urbanisation, données de l'eau, ..). La stratégie régionale de la biodiversité élaborée en Languedoc Roussillon est peut être un exemple à suivre.

4. Plusieurs participants ont exprimé leur **positionnement vis à vis du SINP**. Ainsi :

- Thierry Lebert, représentant la DDAF 04, évoque le travail engagé en interne pour répondre à la circulaire sur la mise à disposition des données environnementales. Il estime que la démarche SINP arrive au bon moment.
- Florent Craipeau fait part de l'intérêt du Conseil Général du 04 pour la démarche qui reste à discuter avec les élus. D. Meyer relate les propos de Mireille Fronteri, du service environnement du CG 13 : A l'issue de la première présentation du SINP, il y a eu une prise de conscience de l'éparpillement des données environnement en interne et des modalités d'organisation ont été décidées.
- Gilles Parodi pour le Conseil Général 06 : de nombreuses données sont disponibles sur les ENS. Une délibération du CG 06 est envisageable.
- Corinne Locht (CR) et Loïc Gachon (ARPE) ont évoqué la complémentarité de cette démarche avec le CRIGE, dont le but est de mutualiser de la donnée géomatique. Une présentation du SINP devant les pôles métiers Environnement et Littoral est souhaitée.
- Amine Flitti, pour la LPO, indique que seul un manque de temps a retardé la demande d'adhésion et l'inscription sur l'inventaire. Sur le principe, la LPO est en accord total avec la démarche.
- P. Grillas, directeur scientifique de la Tour du Valat, fondation de recherche écologique de statut privé, estime qu'il d'agit d'une contribution à l'intérêt général. Il est utile d'informer et d'augmenter la lisibilité des données. En contre partie, le temps à y consacrer ne doit pas être trop important.
- Thierry Taton, directeur de l'IMEP (Université/CNRS), va proposer une adhésion à ses autorités de tutelle. La base de données floristique du laboratoire, accessible en ligne, ouvre sur un large réseau de bases professionnelles. C'est tout l'intérêt de la mise en réseau. Il signale à cette occasion le cas de la base de données phytosociologiques SOPHY, établie sur des moyens publics et actuellement non accessible, et souhaite que tout soit mis en œuvre pour remédier à cet état de fait.

- Eric Coulet, directeur de la Réserve Nationale de Camargue, est très favorable à la mise à disposition des données. En revanche, il insiste sur la nécessité de ne pas interférer dans les outils actuellement utilisés par la RN.
- David Poncin pour le Parc National de Port-Cros confirme son intérêt pour la démarche. Un travail de recensement interne est en cours, en coordination avec les autres PN.

5. Principaux autres points échangés :

- Concernant le milieu marin, l'IFREMER a été chargé d'une mission par le Ministère mais, en leur absence, on ne dispose pas d'informations très précises. La totalité des données marines relèvent-elles de l'IFREMER ou de leur démarche de collecte ? Il ne faudrait pas oublier les producteurs locaux. Par ailleurs, pour le milieu marin en particulier, il faut développer une dynamique de façade.
- Il semble prématuré de débattre de la composition du comité de suivi. Il faut d'abord formaliser les adhésions des principaux partenaires. A terme on peut envisager la désignation de représentants par organisme (ou type d'organisme) pour une instance de travail plus efficace.
- Il est rappelé que les adhésions des organismes doivent être confirmées dans un délai de 6 mois suivant la première réunion (ce qui est différent du renseignement de l'inventaire, souhaité mais non obligatoire ; à l'inverse la saisie de fiches dans l'inventaire implique logiquement l'adhésion de la structure responsable). Les services de l'Etat sont adhérents du fait de la publication de la circulaire. Plusieurs acteurs régionaux ont d'ores et déjà adhérents (8), d'autres ont annoncé leur intention. Une proposition de lettre type a été rédigée par la DIREN qui sera jointe au présent compte rendu. La DIREN doit faire un accusé de réception.
- Développer l'information sur le SINP en allant porter l'information notamment auprès du CRIGE, du RREN, des communautés de communes
- Un tableau de bord des adhérents, des DBA de l'inventaire, ainsi que différents documents (compte rendu, etc...) seront rapidement disponibles en ligne sur :

<http://www.naturefrance.fr/> (portail régional du site SINP national)

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/> (article SINP du site Internet de la DIREN PACA)

- L'inventaire est accessible sur :

<http://inventaire.naturefrance.fr/>

6. Les objectifs de l'année 2008/2009 pourraient être :

- développer l'information sur le SINP (intervention au CRIGE, au RREN notamment)
- formaliser l'adhésion des partenaires régionaux volontaires
- renseigner et faire renseigner l'inventaire des DBA
- identifier les outils et projets associés de chacun des adhérents (dans un but d'information mutuelle et de formalisation d'une dynamique régionale)
- identifier les principaux enjeux du SINP en PACA (besoins en connaissance, stratégies, protocoles, etc.)

7. En **conclusion**, O. Rousset propose la tenue d'un prochain comité de suivi régional d'ici 6 mois. Il devra permettre de faire un point des adhésions au SINP et du renseignement de l'inventaire. Une présentation de SILENE (Système d'Information et de Localisation des Espèces Natives et Envahissantes) est envisagée.